

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/143

2 décembre 1999

(99-5369)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

GUINÉE-BISSAU

Déclaration de M. Suleimane Djassi Secrétaire d'État au commerce, à l'industrie et au tourisme

Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation et en mon nom propre, pour votre élection à la présidence de notre Conférence.

Au Président sortant vont aussi nos remerciements sincères pour le travail remarquable qu'il a pu développer pour le bien-être de notre Organisation, au cours de son mandat.

Je profite également de cette occasion pour remercier le gouvernement américain pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé depuis notre arrivée à Seattle et pour toutes les facilités créées afin que les délégations des pays les moins avancés (PMA) puissent prendre part à cette importante assise.

Enfin, à M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC ainsi qu'aux membres du Secrétariat, j'adresse les mots sincères de reconnaissance pour toutes les diligences faites qui ont permis l'organisation de la présente Conférence.

Cette troisième Conférence ministérielle doit, comme vous le savez, analyser et trouver une réponse aux trois principales questions suivantes, à savoir: la définition d'une nouvelle politique commerciale pour le troisième millénaire; l'adoption d'une déclaration ministérielle et le début d'un nouveau cycle de négociations.

En ce qui concerne la nouvelle politique commerciale, la Guinée-Bissau est un pays vulnérable face à la libéralisation croissante du commerce mondial.

De ce fait, nous pensons que la définition d'une nouvelle politique dans le cadre de l'OMC doit tenir en considération les réalités des PMA, comme c'est le cas de notre pays.

S'agissant de la déclaration de Seattle que nous adopterons pendant cette Conférence, les aspects suivants me paraissent importants, notamment la création par l'OMC des mécanismes qui pourront faciliter l'accès au marché mondial des produits originaires des pays les moins avancés (PMA).

Considérant la faible capacité de réponse des PMA aux exigences du commerce international, l'OMC doit accélérer l'implémentation effective du "cadre intégré de l'assistance technique liée au commerce", en fournissant les ressources financières adéquates.

Aussi nous considérons que les délais accordés aux PMA pour l'implémentation des Accords de l'OMC sont trop courts. Nous sollicitons donc l'élargissement de ces délais.

Enfin, pour ce qui est du nouveau cycle de négociations, j'aimerais vous présenter ici quelques préoccupations:

Notre pays apprécie beaucoup l'appui des organisations internationales aux PMA. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir une cohérence entre les règles de l'OMC et les réformes recommandées par la Banque mondiale, le FMI et le Système des Nations Unies.

Le monde est confronté à des grands défis tels que: la pauvreté, le sous-développement et l'environnement.

Nous croyons que l'OMC doit tenir compte de ces préoccupations et œuvrer dans leur résolution. Il est donc nécessaire d'adopter des politiques et de créer des mécanismes qui contribuent à faire face à ces défis avec succès.

Voilà quelques éléments de réflexion que je voulais porter à l'attention de cette auguste assemblée.
